



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023 A 20H00

LIEU : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

PRESENTS : M. David BUISSON (Maire), Mme Audrey BESSAY (1^{er} adjoint), M. Guillaume CHAVAREN (2^{ème} adjoint), Mme Lucie DESCHAMPS (3^{ème} Adjoint), MM. André DERORY (conseiller délégué), M Patrick CHARLES (conseiller municipal), M. Pierre-Henri DECOMBE (conseiller municipal), Mme Françoise DEYGAT (conseillère municipale), Mme Monique RONDEL (conseillère municipale).

EXCUSE(S) : M Serge MARCOUX donne son pouvoir à M DERORY André

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Monique RONDEL

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté par Monsieur le Maire ;

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

1) POINT FIN DE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC :

Le remplacement des candélabres est à présent terminé, il reste juste 3 candélabres à vau et un à Moizieux à changer. On avait avant le changement 129 lampes on en a enlevé 8 et rajouté 5 soit un total de 126 lampes.

Cout total des travaux 180000 € financé en partie par le SIEL et Loire Forez. 55000 € reste à notre charge et seront pris sur notre enveloppe voirie de Loire Forez. Avec l'éclairage au LED on devrait bénéficier d'une baisse de 80% de la consommation d'électricité.

2) TRAVAUX ECOLE EFFECTIF RENTREE 2023:

Le déménagement de l'école devrait avoir lieu pendant les vacances de la Toussaint dans la partie Extension, afin de pouvoir commencer les travaux du bâtiment existant.

L'effectif à la rentrée prochaine devrait être de 73 élèves soit 6 élèves de plus. De nouvelles familles vont s'installer sur la commune et vont scolariser des enfants dans notre école.

Par ailleurs les élus ont validé le plan de la future cuisine.

3) DIVERS DEVIS :

a) Devis pour extension local chasse/musique

Le total des devis s'élèvent à 32881 € HT

DECISION : Le conseil municipal valide un montant maximal de travaux à 30 000 € HT.



b) Devis Seriflock

Monsieur le maire présente un devis de 790 € HT pour la fabrication de panneaux à poser sur le local technique et d'autocollant à poser sur le véhicule communal

DECISION : *Le conseil municipal valide ce devis.*

c) Devis grillage dépôt communal

Monsieur le maire présente un devis de chez CELLE pour 1104.01 € HT. Un élu propose de demander un devis à une autre société

DECISION : *Le conseil municipal attend ce nouveau devis.*

d) Devis feu d'artifice

La société L'ETOILE nous propose un feu d'artifice pour 2500 € à l'occasion de la prochaine fête patronale. Monsieur le Maire se charge de rappeler la société pour négocier une remise

DECISION : *Le conseil municipal valide ce devis*

e) Devis terreau NATURALIS

Monsieur le maire présente un devis pour l'achat de terreau pour mettre dans les bacs à fleurs, le devis est de 654.85 € HT avec le transport.

DECISION : *Le conseil municipal valide ce devis*

4 DEVIS CONTRAT DE MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR :

Le défibrillateur acheté en 2020 n'avait pas de contrat de maintenance. Monsieur le Maire présente un devis pour pouvoir effectuer une maintenance annuelle de cet appareil pour 184 € HT :

DECISION : *Le conseil municipal valide ce devis*

5 REPRISE BORDURES DEVANT MENUISERIE BOUCHAND :

M Jean Michel BLEIN prévoit d'acheter le dépôt de la scierie Bouchand pour son projet professionnel. Il a fait une demande à la commune pour qu'elle puisse rabaisser le trottoir afin de pouvoir rentrer son véhicule. Monsieur le Maire présente un devis de la société VAL CHAZELLE pour 2900 € HT

DECISION : *le conseil municipal valide ce devis*

6 INSTALLATION HORLOGE CONNECTE SIEL



Le SIEL propose à la commune d'installer des horloges connectées à installer dans les armoires d'éclairage public afin de pouvoir changer soi-même les horaires d'éclairage.

Après discussion le coût de fonctionnement resterait à la charge de la commune et les élus ne voient pas l'utilité de cette dépense

DECISION : *Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition*

7 MISE EN PLACE DE LA M57 ET APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS :

Suite à la mise en place de la nouvelle nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il est désormais possible de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite ne pouvant pas dépasser 7.5% des dépenses réelles de la section.

DECISION : *Le conseil municipal demande l'application de la fongibilité des crédits.*

8 QUESTIONS DIVERSES :

- a) Le SDIS : la construction de la nouvelle caserne des pompiers va être retardée de 2 ans. Elle sera effective en 2026.
- b) M Paul Doitrand demande à la mairie l'autorisation de nettoyer un chemin qui mène à ses ruchers et de récupérer les déchets.

DECISION : *Le conseil municipal donne son accord*

- c) Un jeune habitant de la commune demande un emploi d'été
DECISION : *Le conseil municipal se laisse le temps de la réflexion*
- d) Commémoration du 19 mars 1962 : rendez-vous le dimanche 19 mars à 11h30 devant la mairie
- e) Rendez-vous le 7 avril à 10h pour la prochaine réunion de revitalisation du centre bourg
- f) Visite des barrages le 22 avril : se faire inscrire en mairie
- g) « Les vendredis gourmands » sont de retour dès le vendredi 2 juin jusqu'à fin août.
- h) Le 24 juin 2023 aura lieu le 1^{er} forum des associations sur la commune.

Le secrétaire de séance.

Le Maire.



